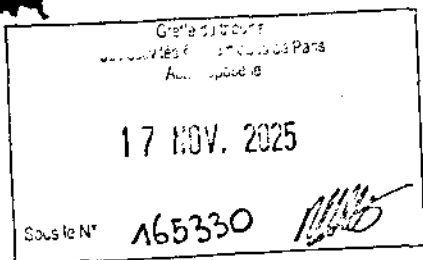


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 12/11/2025 - 165330 - 2019 B 22066 - 853 081 446 - 2D ISOLATION



576709

SARL 2D ISOLATION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000 Euros
21BIS RUE DU SIMPLON
75018 PARIS
R.C.S PARIS 853 081 446

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 30 JUIN 2025 A 10H00

Le 30/06/2025, à 10H00, les associés de la Société à Responsabilité Limitée « 2D ISOLATION » se sont réunis à PARIS, en Assemblée Générale Ordinaire.

La convocation a été régulièrement effectuée par la gérance.

Sont présents :

La SOCIETE 2D ISOLATION, représentée par

M.GOMES TAVARES Domingos	propriétaire de	50 parts sociales
MARINHO TAVARES Joel	propriétaire de	50 parts sociales

Soit au total 100 parts sociales représentant l'ensemble des parts sociales de la Société.

L'Assemblée est présidée par **MARINHO TAVARES Joel**, gérant.

Le Président dépose sur le bureau :

- Le texte des résolutions proposées.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés donne acte à la gérance :

- De ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'Assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été observées, et, notamment, la mise à

disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée, du texte de résolutions proposées soumis à son approbation ;

Le président met donc aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comme suit :

Nous vous proposons l'affectation du résultat 2024 soit:

Résultat de l'exercice :	37632€uros
Cumul report à nouveau :	<u>10144 €uros</u>
Total distribuable	47776€uros

Affectation

- « Report à nouveau » 47776€uros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus aucune question ne restant à examiner et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12H00

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant.

Le 30 JUIN 2024

Le Gérant,

MARINHO TAVARES Joel



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2025

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société:			Adresse du siège social :	
SARL 2D ISOLATION				
SIRET	8 5 3 0 8 1 4 4 6 0 0 0 1 7			
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:	
21 rue DU SIMPLOI				
75018 PARIS				
REGIME FISCAL DES GROUPES				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
			SIRET	
B ACTIVITE				
Activités exercées	Travaux de plâtrerie		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	31 004	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 quinquies	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>			
	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>			
	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>			
	France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A <input type="checkbox"/>			
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies <input type="checkbox"/>			
	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>			
	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>			
	Sociétés d'investissements immobiliers cotés <input type="checkbox"/>			
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>			
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>			
	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>			
	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>			
	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>			
	Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)				
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%				
F COMPTABILITE INFORMATISEE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID EXPERT COMPTABILITE				
Nom et coordonnées ECF <input type="checkbox"/> Viscur conventionné <input type="checkbox"/> Visa : CGA <input type="checkbox"/>				
- du prestataire :				
- du comptable : SARL MA2 CONSEIL				
10 rue DU DOCTEUR ROUX 92330 SCEAUX			TEL: 0187536241	
- du conseil :				
- du CGA ou du visur conventionné :				
Come confuse			TEL:	
e Margine L			TEL:	
- N° d'agrément :				

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2D ISOLATION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise : 21 rue DJ SIMELON 75019 PARIS		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 8 5 3 0 8 1 4 4 6 0 0 0 1 7			Néant <input type="checkbox"/>				
			Exercice N clos le, 31/12/2024				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	830	AC		830
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
		Terrains	AN		AO		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations		CU		CV		
	Créances rattachées à des participations		BB		BC		
	Autres titres immobilisés		BD		BE		
	Prêts		BF		BG		
Autres immobilisations financières*	BH			BI			
TOTAL (II)		BJ	830	BK		830	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	181 568	BY		181 568
		Autres créances (3)	BZ	25 389	CA		25 389
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
	Disponibilités	CF	16 551	CG		16 551	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	223 509	CK		223 509	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	224 339	IA		224 339	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 2D ISOLATION		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :			DA	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	300
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	27 842
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	25 942
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
				DL	57 085
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
				DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
				DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	10 144
	Dettes fiscales et sociales			DY	37 632
	Autres dettes			EA	119 478
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
			EC	167 254	
			ED		
			EE	224 339	
REVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Ecart de réévaluation libre		ID	
		Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	167 254
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SARL 2D ISCLATION			Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue {	biens *	FD		FE	FF	
		services *	FG	342 781	FH	FI	342 781
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	342 781	FK	FL	342 781	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ	3 142	
					FR	345 923	
Total des produits d'exploitation (2) (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	852	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	163 030	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX		
	Salaires et traitements*				FY	117 660	
	Charges sociales (10)				FZ	33 376	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements (14)			GA	
			- dotations aux provisions*			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE		
				GF	314 920		
Total des charges d'exploitation (4) (II)							
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	31 003
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
				GP			
Total des produits financiers (V)							
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
				GU			
Total des charges financières (VI)							
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	31 003

(RENOVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SARL 2D ISOLATION		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	410	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	410	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(410)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	4 651	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	345 923	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	319 981	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	25 942	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HI	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			IX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, I-2°, al.3)			HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				410		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 2D ISOLATION										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Consolidées à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
												3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	830		D8			D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD			KE			KF		
CORPORELLES	Terrains					KG			KH			KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ			KK			KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM			KN			KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP			KQ			KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS			KT			KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV			KW			KX		
		Matériel de transport*				KY			KZ			LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB			LC			LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH			LI			LJ		
	Avances et acomptes					LK			LL			LM		
	TOTAL III					LN			LO			LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G			8M			8T	
Autres participations					8U			8V			8W			
Autres titres immobilisés					1P			1R			1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T			1U			1V			
TOTAL IV					LQ			LR			LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	830		0H			0J			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2				4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN			C0	830		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO			LV			IX		
CORPORELLES	Terrains					IP			LX			LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ			MA			MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR			MD			ME		MF	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS			MG			MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT			MJ			MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU			MM			MN		MO
		Matériel de transport				IV			MP			MQ		NR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS			MT		MU
	Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY			MZ			NA		NB
Avances et acomptes					NC			ND			NE		NF	
TOTAL III					IY			NG			NH		NJ	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ			0U			0W		
	Autres participations					I0			0X			0Z		
	Autres titres immobilisés					1I			2B			2D		
	Prêts et autres immobilisations financières					1J			2E			2G		
TOTAL IV					1B			NJ			2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14			0K	830		0M			

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

 2025
 DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 51 A
 du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 2D ISOLATION

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL 2D ISOLATIONNéant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY	EL	EM	EN
Fonds commercial	RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	PF	PG	PH
TOTAL I	RK	RM	RN	RO
Terrains	PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	QE	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QT
TOTAL II	QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	ØP	ØQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages recup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW+NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL 2D ISOLATION** Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-I) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	JK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TY	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2D ISOLATION

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	181 568		181 568					
	Créance représentative de titres (provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (anciennement constituée) LO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		LY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	21 440		21 440				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	3 949		3 949					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX		VT	206 958	VU	206 958	VV				
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	10 144		10 144						
Personnel et comptes rattachés		8C	6 659		6 659						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	15 349		15 349						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	8 769		8 769					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	6 678		6 678					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	176		176					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	119 478		119 478						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	167 254	VZ	167 254						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL 2D ISOLATION		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 13/12/2024					
I. RÉINTÉGRATIONS			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	25 942		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE			
		WF	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers d.spensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	410		
	Amendes et pénalités	WJ	410	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	4 651		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR				
Réintégrations d. versées à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					YI				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3				
TOTAL I					WR	31 003			
II. DÉDUCTIONS			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WI			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					WW			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					WZ			
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					XB			
	Majoration d'amortissement*					I6			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		France Outre-mer Revitalisation (FRR) (art 44 quinquies A)		HT	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	LS
			Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)		OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 2, 9C)	KJ	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
			Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à revitaliser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
						Zone de revitalisation n°2 (art. 44 quaterdecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 undecies)	PB
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS			
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies E)		YI		
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YL				
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct* exception simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH				
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance décaisée par le report en arrière de déficit		ZI				
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	31 003				
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	31 003				

Ces3 Commun

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2D ISOLATION</u>			Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZI	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1 2 du CGI *			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
			8X	8Y
			8Z	9A
			9B	9C
Provisions pour dépréciation *				
			9D	9E
			9F	9G
			9H	9J
Charges à payer				
			9K	9L
			9M	9N
			9P	9R
			9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO
			▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2D ISOLATION</u>							Néant <input type="checkbox"/>		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	1 807	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB		
						- Autres réserves	ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	46 035		Dividendes		ZE	20 000	
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZF		
	TOTAL I	0F	47 842		Report à nouveau (NB Le total des versements est en fait de 0)		ZG	27 842	
TOTAL II							ZH	47 842	
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNIS	- Sous-traitance						YT	4 442	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8					XQ	2 656	
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	113 256	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	5 962	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES					ST	36 711	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	163 030
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)		ZS					9Z		
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	3 102	
DIVERS	- Montant brut des salaires *						0B	103 513	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%	
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations: (liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au CGI)			ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère; 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2D ISOLATION

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
I. Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			⑦			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑧	⑨	⑩				⑪
I. Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑪

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑫

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire l'article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SARL 2D ISOLATION

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

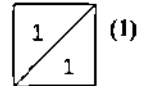
Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL 2D ISOLATION					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5*,6*,7* alinéas de l'art. 39-1-5* du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détendant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text"/>		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text" value="1"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>		
Total des lignes P1 + P2			P5	<input type="text" value="1"/>	Total des lignes P3 + P4	P6	<input type="text"/>

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. II au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 85308144600017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2D ISOLATION

ADRESSE (voie) 21 rue DU SIMPLON

CODE POSTAL 75018 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SARL 2D ISOLATION
853081446 IS1

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	<input checked="" type="checkbox"/>
	PME au sens communautaire	<input checked="" type="checkbox"/>

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SARL 2D ISOLATION
 21 rue DU SIMPLON
 75018 PARIS

Numéro SIRET du principal établissement 85308144600017
 Code APE 4331Z

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs 31 003
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12 42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice 31 003
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
Total lignes h à k 31 003	

l III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL 2D ISOLATION

du 01/01/2024

Adresse 21 rue DU SIMPLOU 75018 PARIS

au 31/12/2024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2024.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice 2024.. ⑩	31 004
- de l'exercice précédent ⑩	305	- de l'exercice précédent ⑩	56 957
Nom et qualité du signataire <u>NAKEMO TAVAKES</u> <u>JPL</u>		A PARIS, le <u>08/09/2025</u>	
Signature, <u>[Signature]</u>			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.